

Lutte contre le campagnol terrestre et la taupe

Les campagnols et taupes causent de gros dégâts aux prairies et impactent les troupeaux et la santé des exploitations. En Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs zones pilotes ont été mises en place sur lesquelles la surveillance et la communication sont renforcées.

Dans le cadre d'une action financée par la DRAAF AURA, la FDGDON 15 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) a débuté un travail sur deux zones pilotes : Marcenat d'une part et Mauriac/Le Vigean d'autre part.

Sur ces deux secteurs classés à risque vis-à-vis du campagnol terrestre, la FDGDON, qui reste impliquée sur tout le département, mobilise ses efforts de surveillance et de prévention. Des prospections de terrain très régulières et une communication large et intense sont mises en place dans l'objectif de mieux informer et alerter les agriculteurs afin d'optimiser et de coordonner leurs actions de lutte contre ces nuisibles des prairies.

Ce travail s'effectuera en collaboration avec les exploitants agricoles de ces zones. La participation d'un maximum d'entre eux garantira l'efficacité de cette action.

L'objectif de cette démarche, qui durera 3 ans, est d'arriver à maîtriser les populations de campagnols terrestres sur ces secteurs afin de minimiser leur impact sur les exploitations agricoles.

Votre commune fait partie de ces zones.

Situation actuelle sur le secteur

Suite aux pluies automnales, les taupinières de taupes et les tumuli de campagnols terrestres se multiplient sur les prairies du Cantal.

Sur les secteurs où leur niveau de présence est « raisonnable », il est encore temps d'agir pour sauvegarder la prochaine production fourragère mais il ne faut pas tarder : l'automne et l'hiver sont des périodes-clé pour les luttes contre ces nuisibles des prairies.

En effet, les conséquences de la présence de ces populations peuvent être désastreuses pour les exploitations concernées.

Des méthodes de lutte

Les méthodes de lutte, qui doivent être mises en œuvre de façon précoce, coordonnée et si possible collective, permettent de limiter leurs impacts.

Pour pallier le manque de main d'œuvre sur les exploitations, il existe des prestataires de service pour le gazage PH3. Contactez la FDGDON 15 pour connaître leurs coordonnées.

Des aides pour lutter

Par ailleurs, depuis 2015, des aides financières du FMSE (Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale) indemnisent les luttes mises en œuvre sur les exploitations signataires d'un contrat de lutte contre le campagnol terrestre. Cet engagement sur 5 ans permet la prise en charge d'environ 75% des frais de lutte à la condition de mettre en place au moins une méthode de lutte directe et une méthode indirecte.

Pour tout renseignement concernant les luttes campagnols et taupes, contactez votre FDGDON au 04 71 45 55 56.